



Délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Ville de CYSOING s'est réuni en séance, conformément à la convocation adressée le 4 décembre 2025 dont la publicité a été faite conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers absents représentés : 5

Nombre de conseillers absents excusés : 5

Etaient présents :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, MINET Denise, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, MINET Frédéric, LESY Denis, CARPENTIER Guy, CORNE Adeline, VIAU Gaëlle, LEPERS Isabelle, POUILLART, Laurent, LUCHIER Catherine.

Etaient absents excusés représentés :

THOREL Mireille (pouvoir CASTEL Sylvie), DESMARESCAUX Martine (pouvoir DUBOIS Marion), FREMAUX Céline (pouvoir CORNE Adeline), ROBIL Raphaël (pouvoir SILVESTRI Antoine), LEQUIEN Valéry (pouvoir DEVILDER Marin).

Etaient absents excusés :

BOGAERD Eric, PRZEPIORKA Anne-Marie, GAILLET Marie-Claire, LEFEBVRE Ludovic et JANVIER Dominique.

POINT N°20 : Demande d'agrément pour l'accueil d'un volontaire en service civique – Mission de développement d'un événement sportif communal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du service national, et notamment les dispositions relatives au service civique,
Vu le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,

Considérant la volonté de la Commune de renforcer sa politique de promotion du sport pour tous et de développer des actions favorisant l'activité physique, la santé et la cohésion sociale,

Considérant le projet municipal de création d'un événement sportif d'envergure, tel qu'un semi-marathon ou une course familiale, visant à encourager la pratique régulière d'une activité physique collective et accessible au plus grand nombre,

Considérant que, pour accompagner la conception, la préparation et la mise en œuvre de cet événement, la Commune souhaite accueillir un volontaire en service civique,

Considérant que l'accueil d'un volontaire en service civique est soumis à l'obtention d'un agrément délivré par l'autorité préfectorale compétente,

Considérant que la mission proposée revêt un caractère d'intérêt général, qu'elle est non substituable à un emploi municipal et qu'elle offre au jeune volontaire une expérience utile, formatrice et citoyenne,

Considérant que la mission confiée au volontaire consistera notamment à :

- participer à la réflexion, à la conception et à la préparation du projet d'événement sportif (définition des parcours, formats, mobilisation des publics, recherche de partenariats),
- appuyer la coordination avec les associations sportives locales et les établissements scolaires,
- contribuer à l'animation, à la communication et à la sensibilisation de la population à la pratique sportive,

- participer à la logistique avant et pendant l'événement (inscriptions, distribution des dossards, accueil des participants, soutien aux équipes organisatrices) ;
- promouvoir et valoriser les valeurs citoyennes du sport : inclusion, solidarité, respect et mixité.

Considérant que la Commune s'engage à garantir au volontaire :

- la désignation d'un tuteur dédié chargé de l'accompagnement et du suivi tout au long de la mission ;
- des conditions d'accueil favorables à l'apprentissage, à l'autonomie et à l'engagement citoyen ;
- l'accès à une formation civique et citoyenne ainsi qu'un appui à la construction de son projet d'avenir,

Considérant que cette mission permettra au volontaire de découvrir un environnement professionnel diversifié, en lien avec les services municipaux, les élus et les associations sportives locales,

Considérant que la durée de la mission est envisagée pour une période de 6 à 8 mois, ajustable selon les directives préfectorales, avec une durée hebdomadaire comprise entre 24 et 35 heures, conformément aux règles applicables au dispositif du service civique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le principe de l'accueil d'un volontaire en service civique pour une mission de développement et d'accompagnement d'un événement sportif communal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'agrément nécessaire auprès de la préfecture afin de permettre l'accueil d'un volontaire en service civique ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande d'agrément et à la mise en œuvre du dispositif ;
- De dire que la mission sera exercée dans le strict respect des dispositions légales et réglementaires relatives au service civique.

Vote :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Marin DEVILDER

